

Commune de RIBÉRAC

Accusé de réception en préfecture
024-212403521-20240418-23-2024-BF
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024

République Française



Ribérac

Note de présentation brève et synthétique Comptes administratifs 2023 – Budgets 2024

Population légale au 1^{er} janvier 2021 (en vigueur à compter du 28 décembre 2023) : 3.980 habitants.

Table des matières

Accusé de réception en préfecture 024-212403521-20240418-23-2024-BF Date de télétransmission : 18/04/2024 Date de réception préfecture : 18/04/2024	2
--	----------

Préambule	2
I. Les comptes administratifs 2023 (CA 2023)	4
A. CA du budget principal de la Commune 2023	4
B. CA du budget annexe Régie culturelle 2023	9
C. CA du budget annexe Cinéma 2023	11
D. CA du budget annexe Eau et Assainissement 2023	14
E. CA du budget annexe Abattoir 2023	16
F. CA du budget annexe Camping 2023	18
G. Résultats consolidés 2023	19
II. Les budgets primitifs 2024 (BP 2024)	20
A. BP du budget principal de la Commune 2024	20
B. BP du budget annexe Régie culturelle 2024	27
C. BP du budget annexe Cinéma 2024	29
D. BP du budget annexe Eau et Assainissement 2024	31
E. BP du budget annexe Abattoir 2024	33
F. BP du budget annexe Camping 2024	35

Préambule

L'article L2313-1 du **Code général des collectivités territoriales** (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des **principes budgétaires et comptables** : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le cycle budgétaire 2024 est le suivant :

- compte administratif 2023
- budget primitif 2024
- décision(s) modificative(s) 2024

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace les opérations de toute nature réalisées au cours de l'exercice précédent.

Le budget primitif retrace, dans le respect des principes budgétaires, l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Les décisions modificatives permettent, tout au long de l'exercice budgétaire, d'ajuster les crédits votés, tant en dépenses qu'en recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget des collectivités locales

préfecture
024-212403521-20240418-23-2024-BF
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024

- **Section de fonctionnement ou d'exploitation** : la gestion des affaires courantes, dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux, incluant notamment la consommation des fluides, les achats de fournitures et de matières premières, l'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts, la maintenance du matériel et des équipements, le versement des salaires des agents de la commune, les subventions aux associations ou encore le remboursement de la part intérêts de l'annuité de la dette.
- **Section d'investissement** : dépenses liées aux projets de la Commune, dépenses d'équipement (travaux, acquisition de matériels...) et remboursement de la part capital de l'annuité de la dette.

Conformément au DOB 2024 (**débat d'orientation budgétaire**), voté le 14 mars 2024, le budget primitif 2024 a été élaboré en tenant compte des éléments particuliers suivants :

1. La tempête du 20 juin 2022

Les conséquences de la tempête de grêle du 20 juin 2022 auront encore **de fortes répercussions sur le budget 2024 ainsi que sur les budgets 2025 et 2026**.

Les travaux de reconstruction de la quasi-totalité des bâtiments devraient être terminés en 2024 sauf pour l'église Notre Dame et le Gymnase – complexe multisports. Cependant, le budget sera fortement dépendant des recettes liées à ces opérations :

- Indemnité de la SMACL (montant en cours de négociation mais qui ne couvrira pas la totalité des réparations en particulier pour l'église Notre Dame et le Gymnase – complexe multisports)
- Subventions d'équipement sollicitées (État, Département, Région...)

Le reste à charge de la Commune sera couvert par un emprunt. Cependant, compte tenu de la fragilité financière de la Commune, un équilibre financier devra être trouvé afin de ne pas aggraver davantage la situation de la Commune.

2. Le contexte inflationniste

Les hausses des prix des énergies et des matières premières auront encore une répercussion sur les dépenses de fonctionnement en 2024 et notamment sur le chapitre 011 de l'ensemble des budgets, ainsi que sur le coût des travaux d'investissement. Compte tenu du montant de travaux restant à engager pour la reconstruction des bâtiments municipaux, cette hausse des prix pourrait limiter la capacité de la commune à engager d'autres dépenses.

Ainsi **les objectifs que s'était fixés la Commune de Ribérac sont fragilisés** et notamment ceux qui consistent à :

- **Limiter le recours à l'emprunt** en l'adaptant aux capacités financières de la Commune afin de maîtriser l'annuité de la dette et ne pas détériorer l'autofinancement et donc la capacité de la Commune à investir,
- **Poursuivre la stabilisation en valeur des dépenses réelles de fonctionnement** afin d'assurer l'équilibre futur des budgets et affecter prioritairement le maximum des moyens à l'investissement.

I. Les comptes administratifs 2023 (CA 2023)

Les comptes administratifs 2023 (budget principal et budgets annexes) sont encore **fortement marqués par les conséquences financières de la tempête de grêle** qui a touché la Commune le 20 juin 2022. Ainsi, certaines lignes de dépenses et de recettes enregistrent des variations particulièrement importantes par rapport aux exercices précédents. La comparaison entre exercices doit donc rester prudente ou nécessite des retraitements comptables afin d'être représentatifs de l'évolution réelle des lignes budgétaires.

Accusé de réception en préfecture
N° 24-000000000-20240418-2024-000000000-1
Date de télétransmission : 18/04/2024
20/04/2024 10:14

A. CA du budget principal de la Commune 2023

1) *Le résultat de fonctionnement*

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 pour le budget principal s'élèvent à 4,88 M€ soit une augmentation de 0,32 % en comparaison au compte administratif 2022. Or, selon l'Insee, la moyenne nationale de l'inflation s'est établie à 4,9% en 2023. Ainsi, en rapport au taux d'inflation, des dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées et même réduites en 2023.

Les principaux postes de dépenses sont :

- les charges de personnel (52,87 % des DRF),
- les charges à caractère général (24,53 % des DRF),
- les autres charges de gestion courante (17,92 % des DRF).

	CA 2022	CA 2023
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	4 867 967,41	4 883 637,81
Charges de personnel sur DRF	53,07%	52,87%
Charges à caractère général sur DRF	24,23%	24,53%
Autres charges de gestion courant sur DRF	19,72%	17,92%

Les recettes réelles de fonctionnement 2023 pour le budget principal s'élèvent à 5,09 M€ soit une diminution de 41,59 % par rapport au compte administratif 2022. Cette baisse est liée aux recettes exceptionnelles perçues et rattachées à l'exercice 2022 (indemnité de l'assurance dans le cadre du sinistre tempête de grêle). Les principaux postes de recettes en 2023 sont :

- la fiscalité (75,57 % des RRF),
- les dotations / participations (24,46 % des RRF).

	CA 2022	CA 2023
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	8 718 459,62	5 092 517,61
Fiscalité en euros	3 682 202	3 848 488
Fiscalité sur RRF	42,23%	75,57%
Produits exceptionnels sur RRF	39,62%	-8,89%
Dotations et participations sur RRF	12,61%	24,46%
Dont DGF en euros	766 166	941 117

2) La fiscalité

En 2023 la commune n'a pas augmenté les taux d'imposition :

Accusé de réception en préfecture
024-212403521-20240418-23-2024-BF
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception en préfecture : 18/04/2024

Taxe sur le Foncier Bâti :	57,06 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti :	95,56 %
Taxe d'Habitation (<i>applicable aux résidences secondaires et aux locaux vacants</i>) :	19,05 %

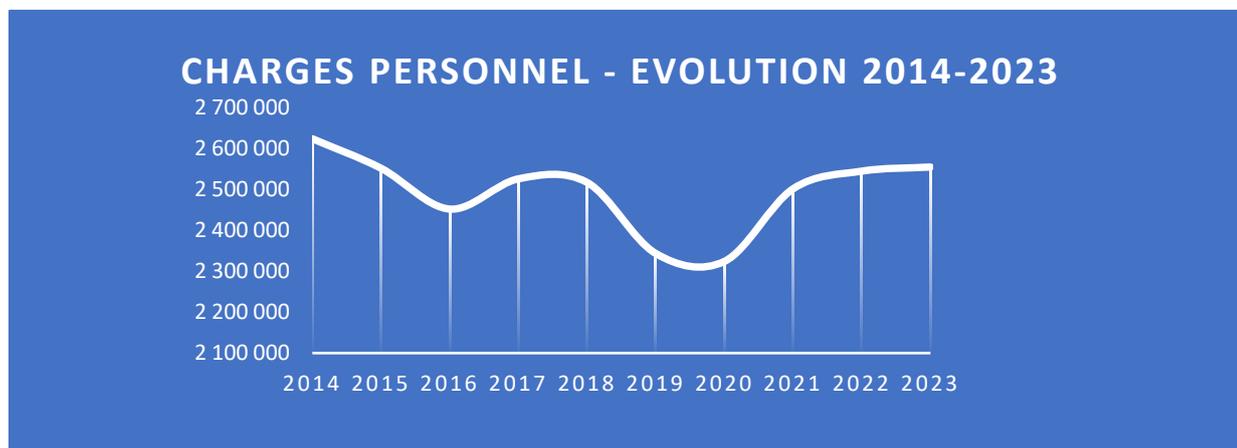
La commune a toutefois perçu 159 000 € supplémentaires en comparaison à 2022 (soit +6,1%). Ce qui s'explique par l'augmentation des bases fiscales de +7,1% au niveau national en 2023.

3) Les effectifs

Catégories	01/01/2021	31/12/2021	01/01/2022	31/12/2022	01/01/2023	31/12/2023
Titulaires et stagiaires	63	62	62	59	59	58
Contractuels	3	1	2	2	2	2
Apprentis	2	0	1	1	1	0
PEC	4	3	3	4	4	5
TOTAL	72	66	68	66	66	65

Après une nette diminution en 2014 puis en 2021, les effectifs sont restés stables en 2023 et s'établissent au 31/12/2023 à 65 agents.

4) La masse salariale



Après une diminution depuis 2014, les charges de personnel sont en augmentation depuis 2021 (malgré une maîtrise des effectifs) en raison :

- Du retour d'une forte inflation liée au contexte national et international
- De la diminution à partir de 2021 des remboursements pour le compte de tiers qui venaient jusqu'alors en déduction des dépenses de personnel (il s'agissait du remboursement suite à des interventions des agents municipaux pour les comptes d'autres institutions comme la communauté de communes), cela représente une perte d'environ 100 000 € par ans.
- Du remplacement de personnel depuis 2021 alors qu'il n'avait pas été pourvu depuis 2019.

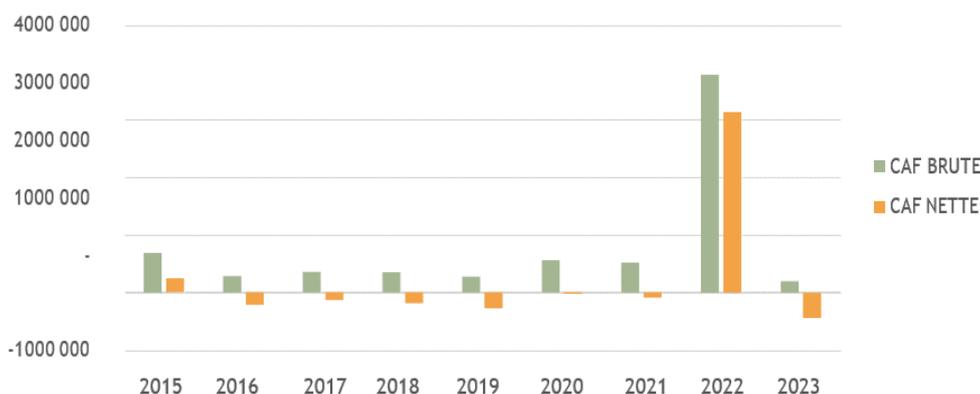
5) La capacité d'autofinancement

Bien qu'en progression en 2020, la capacité d'auto-financement pour Ribérac reste négative et repart à la baisse en 2021. Les résultats de 2022 ne sont pas significatifs car ils intègrent les remboursements annoncés par la SIVAC des dépenses liées à la tempête du 20 juin 2022 mais non encaissés. Dès lors, en 2023 la chute est sans appel, la commune ne dégage pas suffisamment de la section de fonctionnement pour autofinancer ses investissements. Elle dépend alors entièrement des subventions et des emprunts.

En comparaison aux autres collectivités de la strate, la commune supporte d'importantes charges de centralités qui expliquent très majoritairement l'incapacité à dégager un autofinancement suffisant. Il s'agit notamment de services municipaux à rayonnement intercommunal (Cinéma, Abattoir, Centre culturel, ...), mais aussi des nombreux bâtiments (52), pour partie mis à disposition d'institutions (Communauté de communes, Syndicat de rivière, Mission locale, Pôle emploi, Liberté FM,...), et d'associations sportives ou culturelles, ou de professionnels.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CAF BRUTE	679 287	280 255	353 155	349 290	270 579	557 876	514 833	3 767 759	199 642
CAF NETTE	245 885	- 212 210	- 130 514	- 186 329	- 274 945	- 26 279	- 89 615	3 120 263	- 434 178

CAF brute / CAF nette 2015-2023

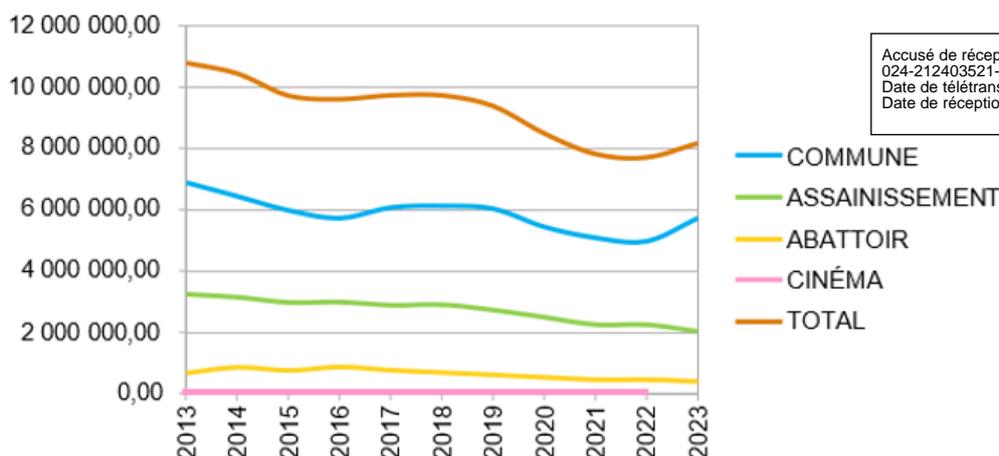


6) La dette

Faut d'auto-financement suffisant, la commune doit emprunter tous les ans pour financer ses dépenses d'équipement obligatoires. Il s'agit notamment d'assurer la réfection des voiries, d'investir dans des panneaux, des lampadaires, de réhabiliter des bâtiments qui peuvent nécessiter des travaux de gros entretien, ou de remplacer les véhicules et le matériel pour les services techniques. A cet effet il est nécessaire de prévoir environ 500 000 € pour financer les dépenses d'investissement indispensables à la continuité des services publics.

BUDGET	CRD AU 31/12/2022	ÉCHÉANCE CAPITAL 2023	ÉCHÉANCE INTÉRÊTS 2023	ÉCHÉANCE 2023	CRD AU 31/12/2023
PRINCIPAL	4 970 276,11	633 820,61	122 901,83	756 722,44	5 716 455,50
ASSINISSEMENT	1 881 537,85	217 980,04	72 183,66	290 163,70	2 044 899,46
ABATTOIR	457 182,73	58 141,77	14 583,94	72 725,71	399 040,96
TOTAL	7 308 996,69	909 942,42	209 669,43	1 119 611,85	8 160 395,92

EVOLUTION CAPITAL RESTANT DÛ 2013-2023



Accusé de réception en préfecture
024-212403521-20240418-23-2024-BF
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024

7) Le résultat d'investissement

	CA 2022	CA 2023
Dépenses d'équipement brut	1 169 104,77	3 429 926,93

Entre 2022 et 2023, la commune a exceptionnellement réalisé 4 599 031 € de dépenses d'équipement dont 3 429 926 € en 2023.

Cette somme est très supérieure à la moyenne des dépenses d'équipement réalisées sur les 10 dernières années. Cela s'explique par le fait que la commune a consacré 81 % de ses dépenses d'équipement en 2023 à la reconstruction des bâtiments suite à la tempête de grêle.

8) Le résultat cumulé de fonctionnement et d'investissement

Le résultat cumulé de fonctionnement est excédentaire de 542 658,26 €.

Le résultat cumulé d'investissement, à quoi s'ajoute les restes à réaliser, est déficitaire de 1 533 878,87 € ce qui s'explique par les importants travaux en cours dans le cadre de la réfection des bâtiments endommagés par la tempête de grêle et le non-remboursement des sommes correspondantes de la part de l'assurance.

COMMUNE		200				
	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultats antérieurs	Résultat total	
F	5 034 871,69	5 092 963,61	58 091,92	484 566,34	542 658,26	
I	4 141 949,13	5 322 864,97	1 180 915,84	-1 114 810,72	66 105,12	
F+I			1 239 007,76	-630 244,38	608 763,38	
Restes à réaliser 2023						
D	1 599 983,99					
R						
T	-1 599 983,99					
				Résultat d'investissement + RAR	-1 533 878,87	
Affectation des résultats 2023						
	Dépenses	Recettes	Recettes (1068)			
Fonctionnement						
Investissement		66 105,12	542 658,26			

9) Les ratios

Ratios financiers	2022	2023	Moyenne de la période
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 219,43	1 224,28	1 221,85
Produit des impositions directes / population	922,40	964,78	943,59
Recettes réelles de fonctionnement / population	2183,98	1276,64	1 121,00
Dépenses d'équipement brut / population	292,86	859,85	304,00
En cours de dette / population	1 245,06	1 433,05	774,00
DGF / population	191,93	192,07	154,00
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	53,07%	52,87%	56,50%
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	63,27%	109,77%	88,60%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	13,41%	67,35%	27,10%
En cours de dette / recettes réelles de fonctionnement	57,01%	112,25%	69,00%

Accusé de réception en préfecture
024-212740-20240418-20240418-23-2024-BF
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception en préfecture : 18/04/2024

10) Subventions d'équilibre aux budgets annexes

La commune a versé en 2023 plusieurs subventions d'équilibre qui servent à financer les budgets annexes :

- 182 357 € pour la régie culturelle
- 134 303 € pour le Cinéma
- 83 991 € pour l'abattoir (remboursement de la dette).

Sur ces 3 budgets annexe la commune supporte seule des charges qui entrent dans la catégorie de charges de centralité de par leur utilité pour la dynamique intercommunale.

Ces dépenses de fonctionnement sont conséquentes pour le budget de la commune. Elles sont établies depuis 2015 à la somme consolidée de 2 264 514 €.

Exercice	BA Cinéma	BA Assainissement	BA Abattoir	BA Camping	BA Régie Culturelle	Total
2015			119 200,00 €			119 200 €
2016		0 €	- €	38 600,00 €		38 600 €
2017		206 799 €	18 204,00 €	23 000,00 €		41 204 €
2018	77 000 €	38 000 €	81 000,00 €	16 358,76 €		212 359 €
2019	89 000 €	28 000 €	88 000,00 €	3 000,00 €		208 000 €
2020	91 500 €	21 000 €	71 000,00 €	15 000,00 €		198 500 €
2021	43 000 €	-	400 000,00 €	- €	170 000,00 €	613 000 €
2022	22 000 €	-	240 000,00 €	- €	171 000,00 €	433 000 €
2023	134 303 €	-	83 991,26 €	- €	182 357,00 €	400 651 €
Total	456 803 €	87 000 €	1 101 395 €	95 959 €	523 357 €	2 264 514 €

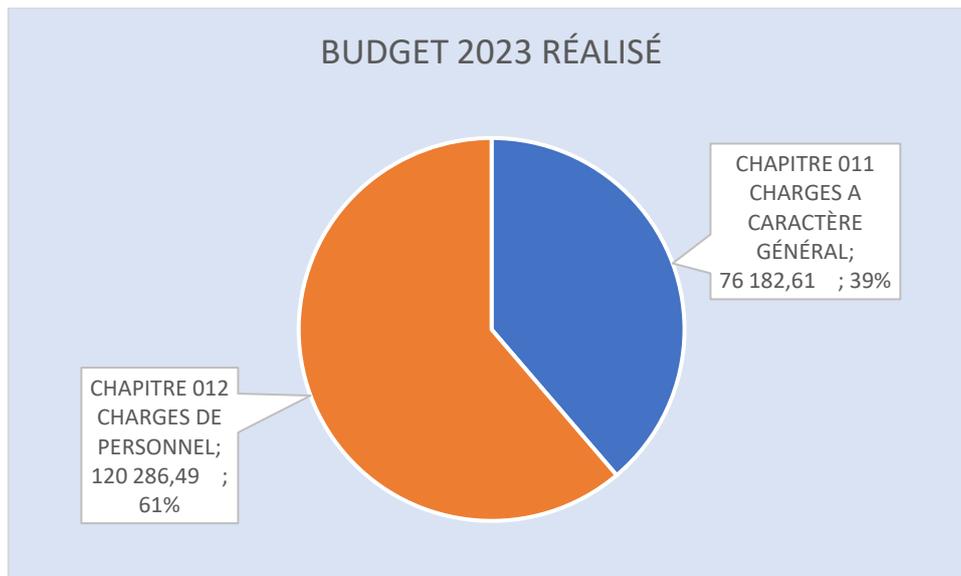
B. CA du budget annexe Régie culturelle 2023

1) *Le résultat de fonctionnement*

Accusé de réception en préfecture
024-212403521-20240418-23-2024-BF
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024

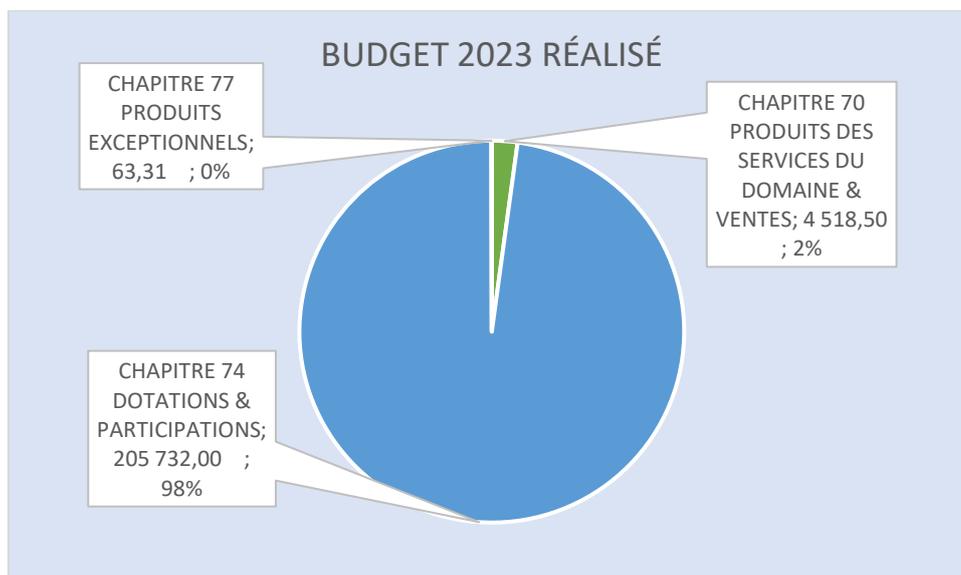
1.1 Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget annexe Régie culturelle en 2023 sont réparties entre 61% % de dépenses de personnel et 39 % de charges à caractère général (électricité, frais pour l'organisation de spectacles, d'expositions, hébergement d'artistes, restauration,...).



1.2 Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement en 2023 sont réparties entre 2 % de produit des services (recettes de billetterie et buvette) et 98 % de dotations et participations (Subvention d'équilibre du budget principal de la commune 89%, et subventions d'organismes extérieurs 11%).



2) Les dépenses d'équipement

Les travaux prévus pour la réfection des locaux du centre culturel n'ont pas été réalisés en 2023, l'entreprise n'est pas intervenue dans les temps. Les travaux devraient être réalisés en 2024.

2023, l'entreprise n'est pas intervenue
 Accusé de réception en préfecture
 024-212403521-20240418-23-2024-BF
 Date de télétransmission : 18/04/2024
 Date de réception préfecture : 18/04/2024

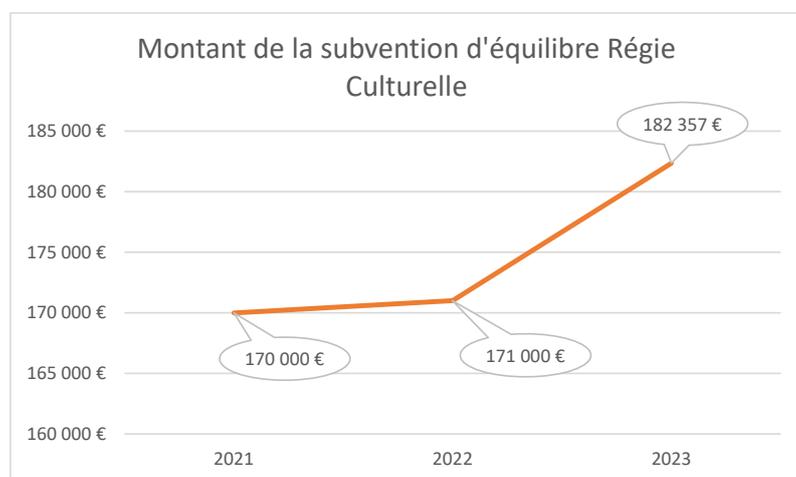
3) Le résultat cumulé de fonctionnement et d'investissement

Le résultat cumulé est excédentaire et s'élève à 39 143,37 €. Il s'explique par un trop versé de subvention d'équilibre du budget principal de la commune prévu pour financer les travaux à réaliser suite à la tempête pour la réfection des locaux culturels.

RÉGIE CULTURELLE		206			
	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultats antérieurs	Résultat total
F	197 911,10	210 313,81	12 402,71	0,00	12 402,71
I	0,00	22 884,27	22 884,27	3 856,39	26 740,66
F+I			35 286,98	3 856,39	39 143,37
Restes à réaliser 2023					
D	27 546,00				
R	0,00				
T	-27 546,00				
			Résultat d'investissement + RAR		-805,34
Affectation des résultats 2023					
	Dépenses	Recettes	Recettes (1068)		
Fonctionnement		11 597,37			
Investissement		26 740,66	805,34		

4) Subvention d'équilibre

La subvention d'équilibre est versée depuis 2021, date de la création du budget Régie culturelle, ce service étant auparavant géré sous forme associative.



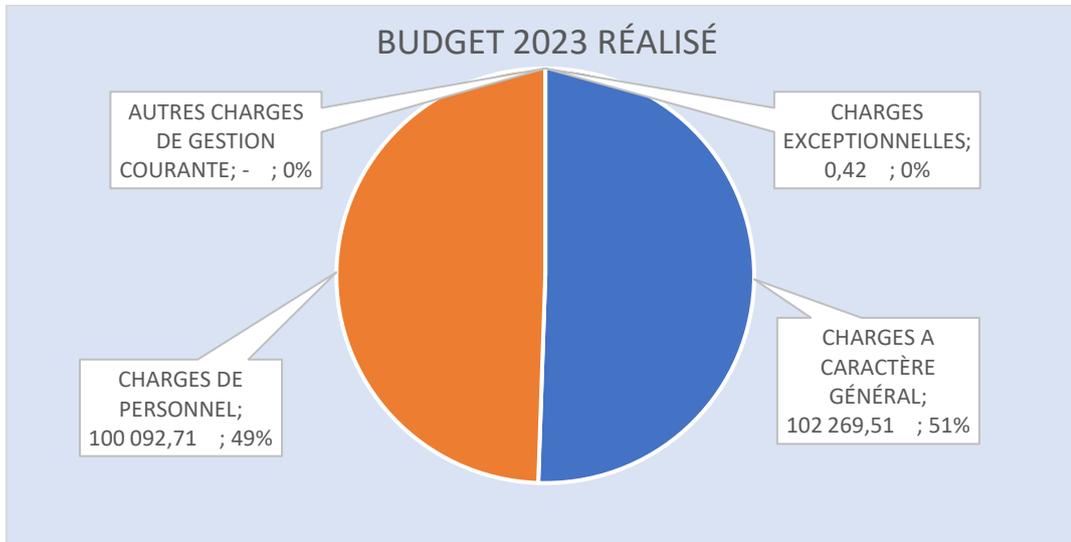
C. CA du budget annexe Cinéma 2023

1) *Le résultat de fonctionnement*

Accusé de réception en préfecture
024-212403521-20240418-23-2024-BF
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024

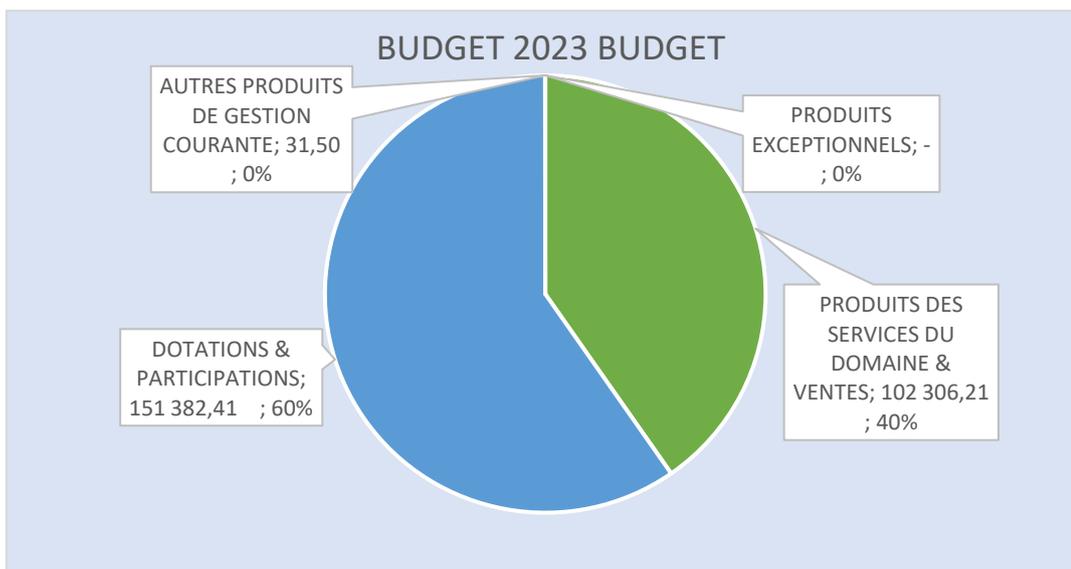
1.1 Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget annexe Cinéma en 2023 sont presque exclusivement réparties entre 49,5 % de dépenses de personnel et 50,5 % de charges à caractère général (électricité, téléphone, internet, abonnements, location de films, achat de confiserie, etc...).



1.2 Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement en 2023 sont réparties entre 40,32 % de produit des services (recettes des entrées, ...) et 59,57 % de dotations et participations (Subvention d'équilibre du budget principal de la commune 89%, et subventions d'organismes extérieurs 11%).

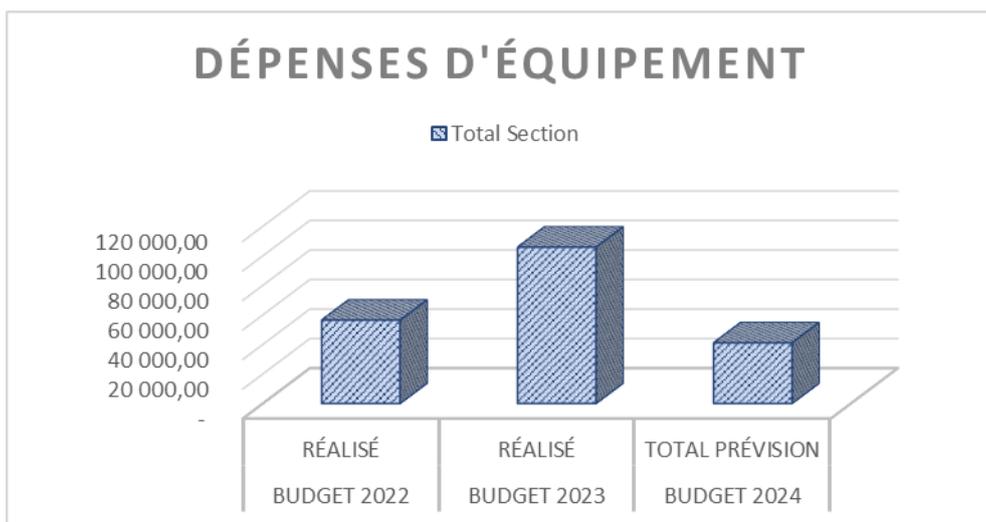


2) Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement réalisés correspondent essentiellement aux travaux de réfection suite à la tempête de grêle (réfection complète de la couverture, changement de vitres, ...).

Accusé de réception en préfecture
024-212403521-20240418-23-2024-BF
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024

	CA 2022	CA 2023
Dépenses d'équipement brut	56 450,19	105 850,84
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	24,00%	41,72%



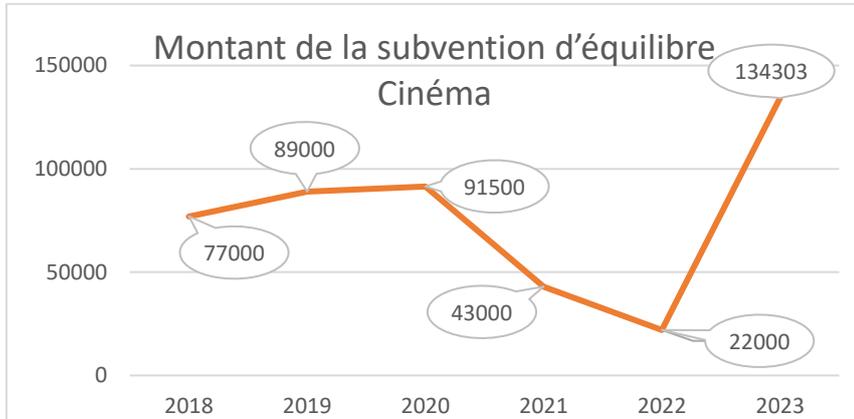
3) Le résultat cumulé de fonctionnement et d'investissement

CINÉMA		207			
	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultats antérieurs	Résultat total
F	205 551,64	257 024,12	51 472,48	0,00	51 472,48
I	109 154,84	75 465,42	-33 689,42	-16 867,46	-50 556,88
F+I			17 783,06	-16 867,46	915,60
Restes à réaliser 2023					
D	7 793,70				
R	0,00				
T	-7 793,70				
Résultat d'investissement + RAR -58 350,58					
Affectation des résultats 2023					
	Dépenses	Recettes	Recettes (1068)		
Fonctionnement		0,00			
Investissement	50 556,88	0,00	51 472,48		

4) Evolution de la subvention d'équilibre

En 2023, le montant de la **subvention d'équilibre** inscrite au budget est de **134.000 €**. Elle permet de couvrir le besoin de financement induit par les travaux de réfection suite à la tempête de grêle.

Procédure de dépôt en préfecture
024-212403521-20240418-23-2024-BF
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024



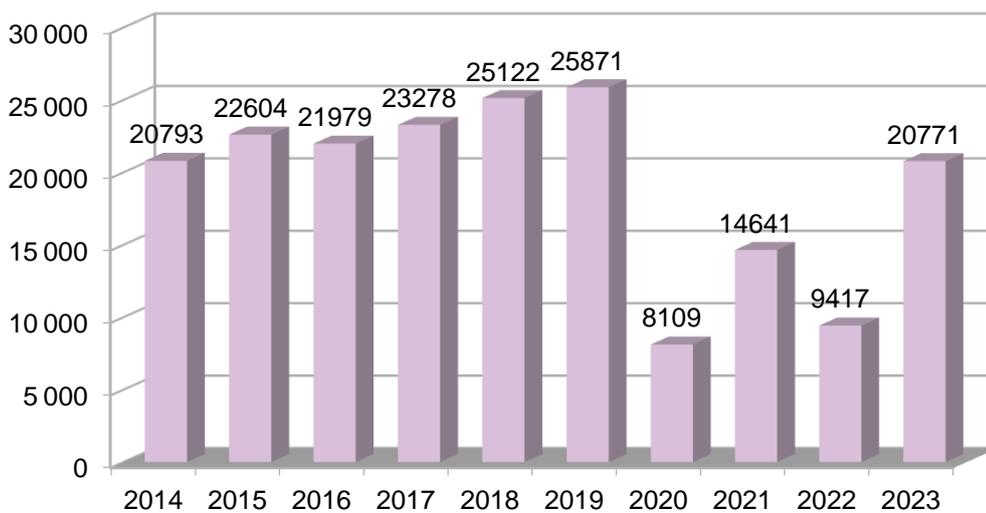
5) Evolution des entrées

Le cinéma Max Linder a repris une activité normale en 2022 suite aux différentes périodes de fermeture dues à la crise sanitaire du Covid-19. Cependant, la tempête du 20 juin 2022 a contraint l'établissement à fermer à nouveau ses portes pour le reste de l'année.

La réouverture en février 2023 a permis un rétablissement de la fréquentation sur service.

Le budget 2023 tient compte de la réouverture en février 2023. Le budget connaît donc une forte augmentation par rapport au CA 2022 (+ 45,18 % de dépenses).

ENTRÉES CINÉMA MAX LINDER



D. CA du budget annexe Eau et Assainissement 2023

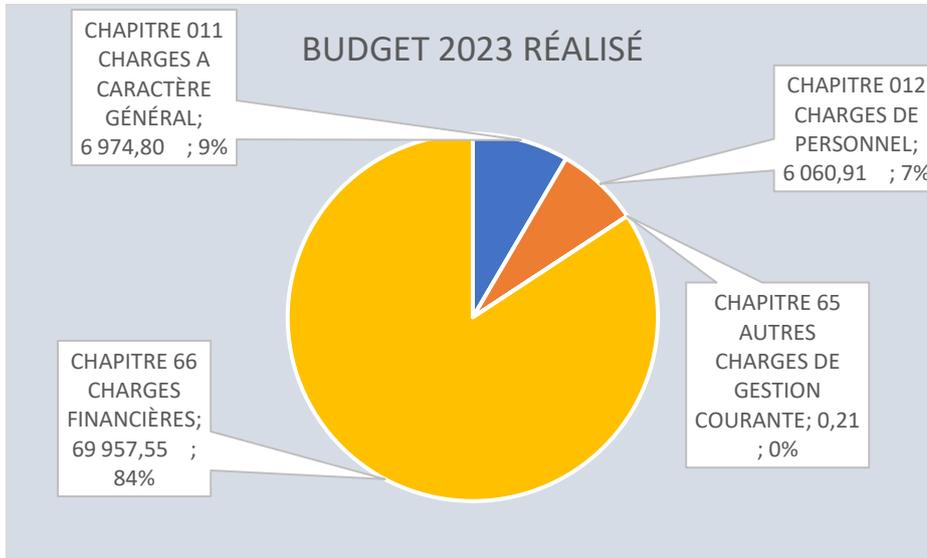
1) *Le résultat de fonctionnement*

Accusé de réception en préfecture
024-212403521-20240418-23-2024-BF
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024

1.1 Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget annexe Eau et Assainissement 2023 sont composées de :

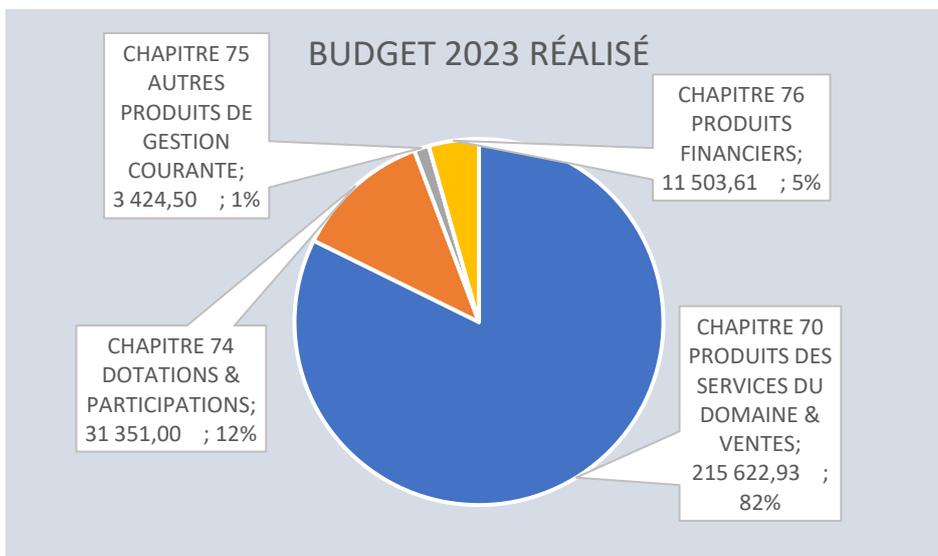
- 9% de charges à caractère général (petits travaux d'entretien, remboursement de frais de gestion au budget principal, contrats de prestation de service et honoraires) et 7% de frais de personnel.
- 84% de charges financières qui correspondent aux intérêts des emprunts.



1.2 Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement du budget annexe Eau et Assainissement 2023 sont composées de :

- 82% des redevances du service payées par les usagers.
- 12% de dotations et participations (correspondant à la subvention du budget principal de la ville pour rembourser des travaux d'investissement sur le réseau d'eau pluviale).
- 5% de produits financiers qui correspondent à des remboursements de la part du SMDE24 (AEP : eau potable).



2) La dette

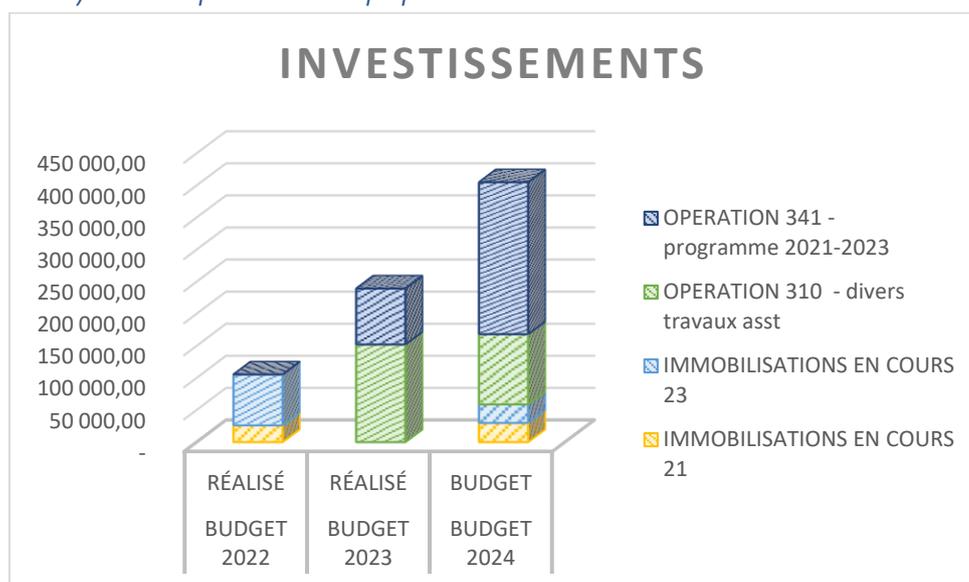
Le budget annexe Eau et Assainissement a remboursé une échéance annuelle en 2023 de 72 183,66€ d'intérêts et de 290 163,70 € de capital.

72 183,66€ d'intérêts et de 290 163,70
 Accusé de réception en préfecture
 024-212403521-20240418-23-2024-BF
 Date de télétransmission : 18/04/2024
 Date de réception préfecture : 18/04/2024

Le capital restant dû (CRD) au 31 décembre 2023 s'élève à 2 044 899,46 € ce qui représente une somme importante pour un budget annexe. Il accumule à lui seul un ratio d'encours de dette par habitants de 512,63 €.

BUDGET	CRD AU 31/12/2022	ÉCHÉANCE CAPITAL 2023	ÉCHÉANCE INTÉRÊTS 2023	ÉCHÉANCE 2023	CRD AU 31/12/2023
ASSINISSEMENT	1 881 537,85	217 980,04	72 183,66	290 163,70	2 044 899,46

3) Les dépenses d'équipement



4) Le résultat cumulé de fonctionnement et d'investissement

Le résultat cumulé est excédentaire et s'élève à la somme de 237 825 € dont 23 796,22 devront être directement affectés au financement des restes à réaliser de dépenses.

ASSAINISSEMENT 203

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultats antérieurs	Résultat total
E	230 647,00	371 842,98	141 195,98	40 707,00	181 902,98
I	571 682,55	685 674,95	113 992,40	-58 070,33	55 922,07
F+I			255 188,38	-17 363,33	237 825,05

Restes à réaliser 2023

D	23 796,22
R	0,00
T	-23 796,22

Résultat d'investissement + RAR 32 125,85

Affectation des résultats 2023

	Dépenses	Recettes	Recettes (1068)
Fonctionnement		181 902,98	
Investissement		55 922,07	

E. CA du budget annexe Abattoir 2023

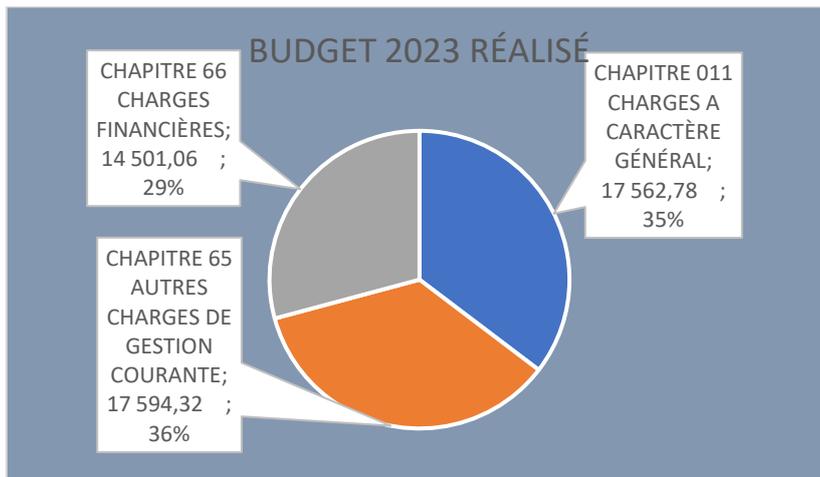
1) *Le résultat de fonctionnement*

Accusé de réception en préfecture
024-212403521-20240418-23-2024-BF
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024

1.1 Dépenses

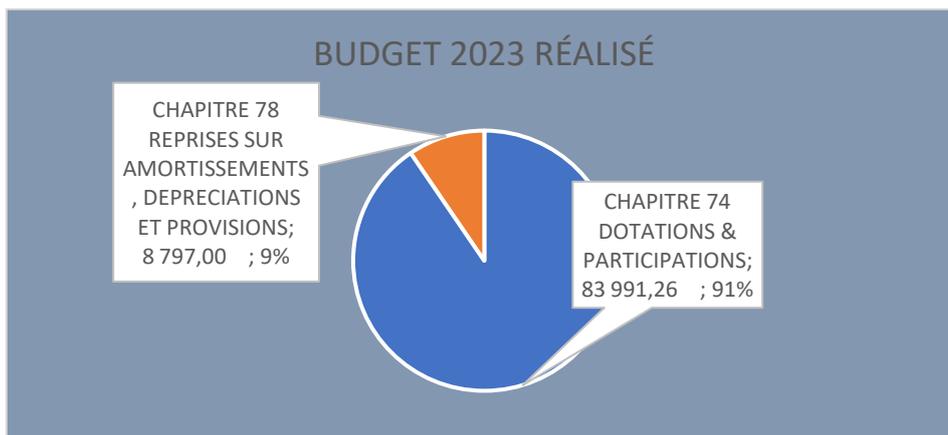
Les dépenses réelles de fonctionnement du budget annexe Abattoir 2023 sont composées de :

- 35% de charges à caractère général (paiement de la taxe foncière, assurance, honoraires d'avocat dans le cadre de la liquidation de la société d'abattage).
- 36% de charges de gestion courante correspondant au protocole transactionnel par lequel la commune doit rembourser quoi des dettes négociées dans le cadre de la liquidation de la société d'abattoir.
- 29% de charges financières correspondant aux intérêts de la dette.



1.2 Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement du budget annexe Abattoir 2023 sont composées pour 91% d'une subvention versée par le budget principal de la commune et pour 9% d'une reprise sur provisions qui avait été prévue dans le cadre de la liquidation de la société d'abattage.



2) La dette

Accusé de réception en préfecture
024-212403521-20240418-23-2024-BF
Date de télétransmission : 18/04/2024

Le service public industriel et commercial de l'abattoir est inactif depuis la liquidation de la société d'abattage. Cependant, la défaillance de l'entreprise a laissée des dettes qui doivent être remboursées par la commune.

Le capital restant dû s'élève au 399 040, 96 € au 31/12/2023.

BUDGET	CRD AU 31/12/2022	ÉCHÉANCE CAPITAL 2023	ÉCHÉANCE INTÉRÊTS 2023	ÉCHÉANCE 2023	CRD AU 31/12/2023
ABATTOIR	457 182,73	58 141,77	14 583,94	72 725,71	399 040,96

3) Le résultat cumulé de fonctionnement et d'investissement

Le résultat cumulé positif du budget abattoir (8 518,59 €) n'est pas révélateur d'une bonne situation financière de ce budget annexe. Il faut en effet prendre en considération le fait que le budget principal de la commune verse tout les ans une subvention d'équilibre conséquente (voir les subventions d'équilibre versées par le budget principal de la commune dans la partie CA – Budget principal de la commune 2023).

ABATTOIR		205				
	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultats antérieurs	Résultat total	
E	122 464,59	110 351,04	-12 113,55	327,74	-11 785,81	
I	58 110,23	144 717,70	86 607,47	-66 302,97	20 304,50	
F+I			74 493,92	-65 975,23	8 518,69	
Restes à réaliser 2023						
D	0,00					
R	0,00					Résultat d'investissement + RAR
T	0,00					20 304,50
Affectation des résultats 2023						
	Dépenses	Recettes	Recettes (1068)			
Fonctionnement	-11 785,81	0,00				
Investissement		20 304,50				

F. CA du budget annexe Camping 2023

1) *Le statut du Camping*

Accusé de réception en préfecture
024-212403521-20240418-23-2024-BF
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024

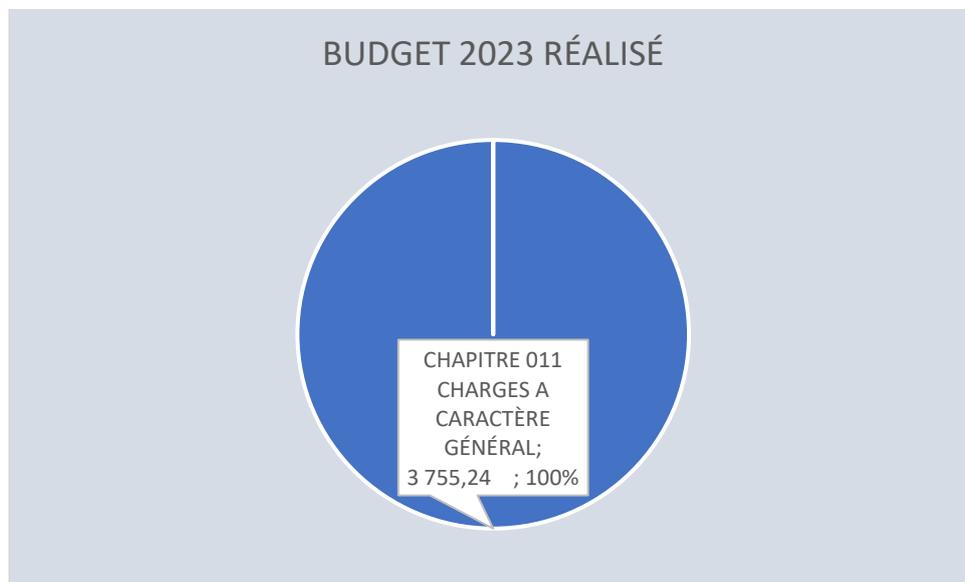
Le camping municipal est un service public commercial géré en gestion déléguée en la forme d'une délégation de service public concédée à un prestataire privé.

Dans ce cadre, le budget annexe du camping ne retrace naturellement que des dépenses et recettes très minimes. Il a vocation à être financièrement neutre pour la commune

2) *Le résultat de fonctionnement*

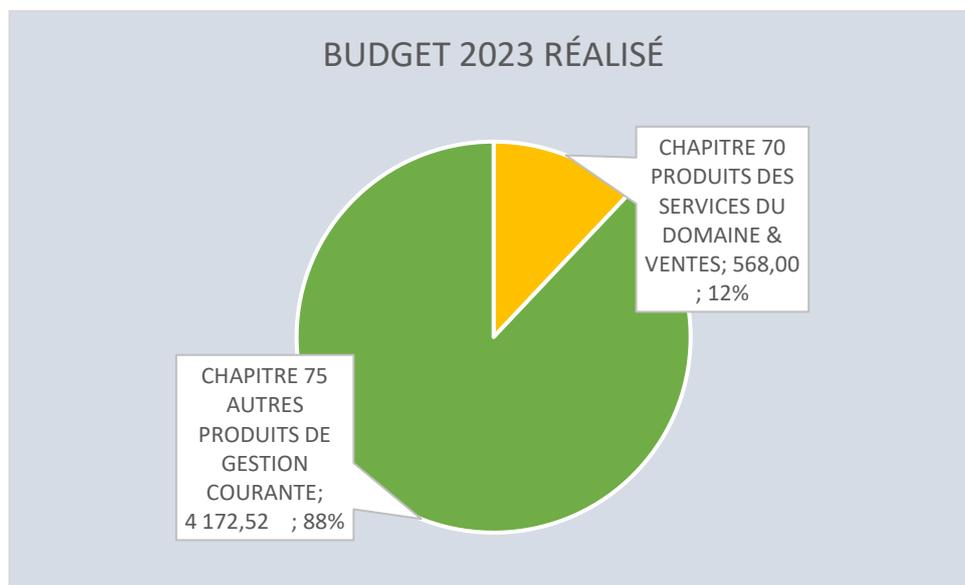
1.1 Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget annexe Camping 2023 sont exclusivement composées du loyer payé par la commune à un particulier qui est propriétaire d'une partie du terrain du camping.



1.2 Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement en 2023 budget annexe Camping 2023 sont composées à 88% des redevances versées par le délégataire (l'exploitant du camping) et à 12% du remboursement de la taxe foncière par le délégataire.



2) Le résultat cumulé de fonctionnement et d'investissement

Le résultat cumulé du budget camping s'élève à la somme de 10 820,62 €.

CAMPING		209			
	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultats antérieurs	Résultat total
E	4 142,24	4 880,52	738,28	9 290,34	10 028,62
I	140,00	387,00	247,00	545,00	792,00
F+I			985,28	9 835,34	10 820,62

Restes à réaliser 2023

D	0,00
R	0,00
T	0,00

Résultat d'investissement + RAR 792,00

Affectation des résultats 2023

	Dépenses	Recettes	Recettes (1068)
Fonctionnement		10 028,62	
Investissement		792,00	

G. Résultats consolidés 2023

CONSOLIDÉ

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultats antérieurs	Résultat total
F	5 795 588,26	6 047 376,08	251 787,82	534 891,42	786 679,24
I	4 881 036,75	6 251 994,31	1 370 957,56	-1 251 650,09	119 307,47
F+I			1 622 745,38	-716 758,67	905 986,71

Restes à réaliser 2023

D	1 659 119,91
R	0,00
T	-1 659 119,91

Résultat d'investissement + RAR -1 539 812,44

II. Les budgets primitifs 2024 (BP 2024)

Accusé de réception en préfecture
024-212403521-20240418-23-2024-BF
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024

A. BP du budget principal de la Commune 2024

1) *Les prévisions de fonctionnement*

Le budget de fonctionnement 2024 est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 6 510 177,16 €.

1.1 *Dépenses*

Les charges à caractère général (eau, électricité, carburant, petites fournitures, ...) sont estimées à hauteur de 1 323 403,60 € (-8% par rapport au prévisionnel 2023) ce qui marque la volonté de la commune de limiter l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

Les charges de personnel sont estimées à hauteur de 2 728 490 € (+4% par rapport à la prévision 2023). C'est augmentation est liée à la revalorisation du point d'indice (dans le contexte inflationniste) et au versement de la prime spécial de lutte contre les effets de l'inflation.

Les charges financières sont en nette augmentation. Elles correspondent aux intérêts de la dette et prennent en compte le remboursement d'intérêts supplémentaires liés à la réalisation d'un nouvel emprunt en 2023 à hauteur de 1 200 000 €. Cet emprunt à un caractère particulièrement exceptionnel. Il a été attribué par la Banque des Territoires pour permettre à la commune de faire face aux dépenses de reconstruction suite à la tempête de grêle du 20 juin 2022, de pallier le retard dans les remboursements de l'assurance, mais aussi de financer le reste à charge de la commune.

Fonctionnement Dépenses		BUDGET 2023	BUDGET 2023	BUDGET 2024	
CHAPITRE	LIBELLÉ	BP + DM	RÉALISÉ	BP 2024	Évolution Budget 2023/2024 (%)
C011	Charges à caractère général	1 433 781,95	1 197 980,67	1 323 403,60	-8%
C012	Charges de personnel	2 616 621,00	2 581 829,13	2 728 490,00	4%
C65	Autres charges de gestion courante	876 581,57	875 040,20	968 132,94	10%
C014	Atténuation de produits	3 800,00	1 885,00	9 000,00	137%
C023	Virement à la section d'investissement	785 879,88	0,00	1 110 717,16	41%
C042	Opérations d'ordre transfert entre sections	143 413,22	151 233,88	168 228,79	17%
C66	Charges financières	131 234,05	129 890,99	188 054,67	43%
C67	Charges exceptionnelles	91 782,00	87 863,28	5 000,00	-95%
C68	Dotations aux provisions	9 150,00	9 148,54	9 150,00	0%
Total Section	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 092 243,67	5 034 871,69	6 510 177,16	7%

1.2 *Recettes*

Les recettes de fonctionnement sont majoritairement composées :

- des impôts (Taxe foncière, ..) et taxes qui sont estimés à 3 890 895 €
- des dotations (Dotation globale de fonctionnement, dotation de solidarité rurale) et participations estimées à 1 369 436,16 €.
- des produits des services (recettes de restauration scolaire, ...), du domaine et des ventes diverses estimés à 390 400 €.
- Des autres produits de gestion courante pour 50 000 € qui correspondent aux loyers à percevoir dans le cadre de la location de locaux communaux (siège de la communauté de communes, bureaux du SRB Drone, bureaux de la mission

locale, locations de la salle André Malraux ...) et surtout : 800 000 € correspondant à une part du remboursement d'assurance dans le cadre de la tempête du 20 juin 2022.

Accusé de réception en préfecture
024-212403521-20240418-23-2024-BF
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024

Fonctionnement Recettes		BUDGET 2023	BUDGET 2023	BUDGET 2024	
CHAPITRE	LIBELLÉ	BP + DM	RÉALISÉ	BP 2024	Évolution Budget 2023/2024 (%)
C002	Résultat reporté ou anticipé	484 566,34	0,00	0,00	-100%
C013	Atténuations de charges	9 000,00	14 423,93	9 000,00	0%
C042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	50 446,00	446,00	446,00	-99%
C70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	382 736,00	375 700,73	390 400,00	2%
C73	Impôts et taxes	3 820 543,00	3 848 487,64	3 890 895,00	2%
C74	Dotations et participations	1 229 556,33	1 245 471,34	1 369 436,16	11%
C75	Autres produits de gestion courante	54 000,00	51 234,25	850 000,00	1474%
C76	Produits financiers	50,00	59,65	0,00	-100%
C77	Produits exceptionnels	51 346,00	-452 859,93	0,00	-100%
C78	Reprises sur amortissements et provisions	10 000,00	10 000,00	0,00	-100%
Total Section	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 092 243,67	5 092 963,61	6 510 177,16	7%

1.3 Comparatif des dépenses et recettes réelles entre le réalisé 2023 et le prévisionnel 2024

	CA 2023	BUDGET 2024
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	4 883 637,81	5 231 231,21
Charges de personnel sur DRF	52,87%	52,16%
Charges à caractère général sur DRF	24,53%	25,30%
Autres charges de gestion courant sur DRF	17,92%	18,51%

	CA 2023	BUDGET 2024
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	5 092 517,61	6 509 731,16
Fiscalité en euros	3 848 488	3 890 895
Fiscalité sur RRF	75,57%	59,77%
Produits exceptionnels sur RRF	-8,89%	0,00%
Dotations et participations sur RRF	24,46%	21,04%
Dont DGF en euros	941 117	931 000

2) La masse salariale

Catégories	31/12/2022	01/01/2023	31/12/2023	Prévisionnel 31/12/2024
Titulaires et stagiaires	59	59	58	58
Contractuels	2	2	2	3
Apprentis	1	1	0	1
PEC	4	4	5	7
TOTAL	66	66	65	69
ETP	63,1		63,35	66,78

Article	Libellé	Réalisation 2023	Prévision 2024	Évolution 2023/2024	Évolution 2023/2024 %
6218	Personnel affecté par le GFP de rattachement	67 997,78	65 000,00	2 997,78	4,41%
6218	Autre personnel extérieur				
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 456,53	7 934,00	-477,47	-6,40%
6336	Cotisat° centres de gestion de la FPT & C.N.F.P.T.	33 604,18	34 934,00	-1 329,82	-3,96%
64111	Rémunération principale	1 350 153,51	1 416 686,00	-66 532,49	-4,93%
64112	NBI, suppl. familial de traitmt, indemnité de rési	18 481,65	17 566,00	915,65	-4,95%
64114	Personnel titulaire - indemnité inflation			0,00	-
64118	Autres indemnités	247 056,43	246 643,00	413,43	-0,17%
64131	Personnel non titulaire - rémunérations	65 512,90	77 670,00	-12 157,10	-18,56%
64134	Personnel non titulaire - indemnité inflation			0,00	-
64164	Emplois d'insertion - indemnité inflation			0,00	-
64168	Autres emplois d'insertion	80 093,51	127 359,00	-47 265,49	-59,01%
64171	Rémunérations des apprentis	4 344,20	2 520,00	1 824,20	-41,99%
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	235 374,72	245 338,00	-9 963,28	-4,23%
6453	Cotisations aux caisses de retraites	417 574,21	430 116,00	-12 541,79	-3,00%
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 291,07	8 760,00	-2 468,93	-39,24%
6456	Versement au FNC du supplément familial	3 544,00	2 500,00	1 044,00	-29,46%
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage		44,00	44,00	-
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	9 311,46	12 120,00	-2 808,54	-30,16%
6474	Versements aux autres œuvres sociales	32 200,00	30 900,00	1 300,00	-4,04%
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 796,91	2 000,00	-203,09	-11,30%
6488	Autres charges du personnel	1 036,07	400,00	636,07	-61,39%
012	Charges de personnel	2 581 829,13	2 728 490,00	-146 660,87	5,68%

Les prévisions de charges de personnel 2024 intègrent la prime de pouvoir d'achat versée en janvier 2024 pour un montant total de 33 014 €, l'augmentation du point d'indice de janvier de 17 426 € et une prévision de hausse du SMIC et du point d'indice en juillet de 2 % pour 13 290 €.

3) La dette

Accusé de réception en préfecture
024-212403521-20240418-23-2024-BF
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024

3.1 Remboursement de la dette et échéances prévisionnelles 2024

(Données à titre indicatif, susceptibles de modifications notamment au niveau des taux appliqués aux emprunts variables et montant des échéances. Échéances 2024 : hors nouveaux emprunts pouvant être contractés lors de l'exercice 2024).

BUDGET	CRD AU 31/12/2022	CRD AU 31/12/2023	ÉCHÉANCE CAPITAL 2024	ÉCHÉANCE INTÉRÊTS 2024	ÉCHÉANCE 2024
PRINCIPAL	4 970 276,11	5 716 455,50	630 228,35	153 320,70	783 549,05
ASSAINISSEMENT	1 881 537,85	2 044 899,46	212 974,93	65 614,54	278 589,47
ABATTOIR	457 182,73	399 040,96	44 130,20	13 445,06	57 575,26
TOTAL	7 308 996,69	8 160 395,92	887 333,48	232 380,30	1 119 713,78

3.2 Le capital restant dû théorique au 31/12/2024

(Données à titre indicatif, susceptibles de modifications notamment au niveau des taux appliqués aux emprunts variables et montant des échéances. Échéances 2024 : hors nouveaux emprunts pouvant être contractés lors de l'exercice 2024).

BUDGET	CRD THEORIQUE AU 31/12/2024
PRINCIPAL	5 086 227,15
ASSAINISSEMENT	1 831 924,53
ABATTOIR	354 910,76
TOTAL	7 273 062,44

L'emprunt contracté en 2023 auprès de la Banque des Territoires a augmenté l'endettement de la ville mais compte tenu des travaux de remise en état après la tempête de grêle et les délais de remboursement de la SMACL, assureur de la ville, et du reste à charge, celui-ci était indispensable.

Sur les 3 011 697,05 € empruntés, 1 250 000 € ont été mobilisés en 2023. Une partie le sera également en 2024.

Cet emprunt est mobilisable jusqu'au 31/07/2026 et ne commencera à produire des remboursements de capital qu'à compter de fin 2026. A cette date, certains emprunts en cours seront complètement remboursés et ce qui devrait compenser le début de cet amortissement.

4) Les prévisions d'investissement

4.1 Dépenses

Accusé de réception en préfecture
024-212403521-20240418-23-2024-BF
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024

Investissement	Dépenses	BUDGET 2023	BUDGET 2023	BUDGET 2024	BUDGET 2024	
CHAPITRE	LIBELLÉ	BP + DM	REALISE 2023	RAR 2023	RAR + PREVISIONS = BP 2024	Évolution Budget 2023/2024 (%)
C001	Résultat reporté ou anticipé	1 114 810,72	0,00	0,00	0,00	-100%
C040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	50 446,00	446,00	0,00	446,00	-99%
C041	Opérations patrimoniales	2 900,00	2 900,00	0,00	0,00	-100%
C16	Emprunts et dettes assimilées	710 215,62	706 636,20	0,00	637 400,00	-10%
C26	Participations et créances rattachées	2 050,00	2 040,00	0,00	0,00	-100%
C27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
C45	Opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	40 000,00	
C21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				50 000,00	
O0015	BATIMENTS COMMUNAUX	49 111,66	21 657,69	18 713,52	56 523,52	15%
O0017	AMENAGEMENTS - EQUIPEMENTS URBAINS	283 079,33	206 170,95	43 234,48	290 342,48	3%
O0018	ECLAIRAGE PUBLIC	51 087,28	9 518,83	2 566,32	45 482,32	-11%
O0023	BATIMENTS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES	255,94	0,00	0,00	5 150,00	1912%
O0054	ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	0,00	0,00	0,00	11 196,00	
O0055	QUARTIER HISTORIQUE	567,28	567,28	0,00	0,00	-100%
O0059	GYMNASSE MUNICIPALE	1 975 600,00	226 172,89	319 990,05	319 990,05	-84%
O0061	RECONSTRUCTION TEMPETE 20 JUIN 2022	4 835 099,17	2 793 615,56	1 195 575,69	1 485 147,50	-69%
O0104	ACQUISITION DE MATERIEL	234 503,64	172 223,73	19 903,93	85 094,53	-64%
O0062	EGLISE NOTRE-DAME	0,00	0,00	0,00	55 771,00	
O0063	TRIBUNAL	0,00	0,00	0,00	40 459,00	
Total Section	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 309 726,64	4 141 949,13	1 599 983,99	3 123 002,40	-66%

Les dépenses d'investissement prévisionnelles pour 2024 sont composées d'une part importante de restes à réaliser (RAR) 2023 qui s'élèvent à 1 599 983,99 €.

Les RAR sont eux même majoritairement répartis :

- Pour 1 195 575,69 € des travaux restant à réaliser et/ou à payer concernant la réfection après tempête.
- Pour 319 990,05 € des frais études et de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de reconstruction du gymnase multisports municipal.

Investissement	Dépenses	BUDGET 2024
CHAPITRE	LIBELLÉ	RAR 2023
O0015	BATIMENTS COMMUNAUX	18 713,52
O0017	AMENAGEMENTS - EQUIPEMENTS URBAINS	43 234,48
O0018	ECLAIRAGE PUBLIC	2 566,32
O0023	BATIMENTS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES	0,00
O0054	ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	0,00
O0055	QUARTIER HISTORIQUE	0,00
O0059	GYMNASSE MUNICIPALE	319 990,05
O0061	RECONSTRUCTION TEMPETE 20 JUIN 2022	1 195 575,69
O0104	ACQUISITION DE MATERIEL	19 903,93
O0062	EGLISE NOTRE-DAME	0,00
O0063	TRIBUNAL	0,00
Total Section	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 599 983,99

Les nouveaux crédits prévus en 2024 sont principalement composés de :

- 40 000 € d'opérations pour le compte de tiers afin de pouvoir intervenir sur des bâtiments en péril suite à l'urgence et défaillance du propriétaire.
- 50 000 € d'immobilisations corporelles diverses (les constructions, l'agencement des bâtiments, le mobilier, les machines, les gros outils, le matériel informatique,...)
- 37 810 € d'intervention sur les bâtiments communaux (remplacement de menuiserie vétustes, mises aux normes électriques, ...).
- 247 108 € d'aménagement et d'équipements urbains (plantations d'arbres et de fleurs, travaux de voirie, réfection de routes, acquisition de panneaux de signalisation, ...).
- 42 916 € de modernisation des équipements d'éclairage public
- 289 571,81 € supplémentaires dans l'opération reconstruction après tempête
- 65 190,60 € d'acquisition de matériel (Chambre froide pour la restauration scolaire, matériel de voirie et espaces verts, mobilier de bureau, ...)
- 55 771,00 € supplémentaires pour réaliser des études de structure concernant l'Eglise Notre Dame de le Paix (complément des études déjà engagées en RAR dans l'opération reconstruction après tempête).
- 40 459 € dans l'opération Tribunal (remplacement de chaudière hors service, mise en sécurité incendie et électrique).

024-212403521-20240418-23-2024-BP
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024

Au total, les dépenses d'équipement prévisionnelles hors RAR et travaux supplémentaires liés à la reconstruction après tempête s'élèvent à 499 829,90 €.

4.1 Recettes

Investissement	Recettes	BUDGET 2023	BUDGET 2023	BUDGET 2024	BUDGET 2024	
CHAPITRE	LIBELLÉ	BP + DM	REALISE	RAR 2023	RAR + PREVISIONS = BP 2024	Évolution Budget 2023/2024 (%)
C001	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	66 105,12	
C021	Virement de la section de fonctionnement	785 879,88	0,00	0,00	1 110 717,16	41%
C024	Produit des cessions d'immobilisations	203 617,00	0,00	0,00	360 640,00	77%
C040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	143 413,22	151 233,88	0,00	168 228,79	17%
C41	Opérations patrimoniales	2 900,00	2 900,00	0,00	0,00	-100%
C10	Dotations, fonds divers et réserves	3 590 176,34	3 552 478,77	0,00	1 082 923,39	-70%
C16	Emprunts et dettes assimilées	76 215,62	205 715,62	0,00	283 897,94	272%
C45	Opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	40 000,00	
O0015	BATIMENTS COMMUNAUX	94 433,99	14 702,24	0,00	0,00	-100%
O0017	AMENAGEMENTS - EQUIPEMENTS URBAINS	357 243,15	37 500,00	0,00	0,00	-100%
O0018	ECLAIRAGE PUBLIC	40 000,00	0,00	0,00	10 490,00	-74%
O0054	ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	0,00	0,00	0,00	0,00	
O0059	GYMNASE MUNICIPAL	1 960 000,00	0,00	0,00	0,00	-100%
O0061	RECONSTRUCTION TEMPETE 20 JUIN 2022	1 872 798,65	1 348 151,27	0,00	0,00	-100%
O0104	ACQUISITION DE MATERIEL	183 048,79	10 183,19	0,00	0,00	-100%
Total Section	RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 309 726,64	5 322 864,97	0,00	3 123 002,40	-66%

Les recettes d'investissement sont principalement composées :

- Des dotations, fonds divers et réserves qui comprennent :
 - Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) a pour objectif de compenser en partie, sur certaines dépenses d'investissement et de fonctionnement, la TVA Taxe sur la valeur ajoutée réglée par les collectivités locales. 540 265,13 € prévus exceptionnellement en 2024 en compensation de la TVA payée sur les nombreux travaux réalisés en 2023 dans le cadre de la réfection après tempête.
 - L'affectation de l'excédent de fonctionnement N-1 (2023), à hauteur de 542 658,26 €.
- Du virement de la section de fonctionnement pour 1 110 717,16 €.
- De la réalisation d'un emprunt de 283 897,94 €.
- De recettes pour ventes de terrains à hauteur de 360 640 €.

Accusé de réception en préfecture
024-212403521-20240418-23-2024-BF
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024

5) Les principaux ratios financiers

Ratios financiers	2023	2024	Moyenne de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 224,28	1 314,38	911,00
Produit des impositions directes / population	964,78	977,61	501,00
Recettes réelles de fonctionnement / population	1276,64	1635,61	1 121,00
Dépenses d'équipement brut / population	859,85	614,36	304,00
En cours de dette / population	1 433,05	1 277,95	774,00
DGF / population	192,07	192,50	154,00
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	52,87%	52,16%	56,50%
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	109,77%	90,15%	88,60%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	67,35%	37,56%	27,10%
En cours de dette / recettes réelles de fonctionnement	112,25%	78,13%	69,00%

B. BP du budget annexe Régie culturelle 2024

Accusé de réception en préfecture
024-212403521-20240418-23-2024-BF
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024

1) Les prévisions en fonctionnement

Le budget de fonctionnement pour 2024 est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 217 686 €.

1.1 Dépenses

En dépenses il est prévu :

- 99 565 € de charges à caractère général (électricité, téléphone, internet, abonnements, frais pour l'organisation de spectacles, d'expositions, hébergement d'artistes, restauration, ...).
- 126 000 € de charges de personnel.

<i>Fonctionnement</i>	<i>Dépenses</i>	<i>BUDGET 2023</i>	<i>BUDGET 2023</i>	<i>BUDGET 2024</i>
ARTICLE	LIBELLÉ	BUDGET	RÉALISÉ	BUDGET
CHAPITRE 002	RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS	-	-	-
CHAPITRE 011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	83 410,00	76 182,61	99 565,00
CHAPITRE 012	CHARGES DE PERSONNEL	120 500,00	120 286,49	126 000,00
CHAPITRE 022	DÉPENSES IMPRÉVUES	-	-	-
CHAPITRE 023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	13 255,00	-	-
CHAPITRE 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 442,00	1 442,00	1 721,00
Total Section	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	218 607,00	197 911,10	227 286,00

1.2 Recettes

En recettes il est prévu :

- 22 100 € correspondant aux recettes de billetterie.
- 193 588,63 € de dotations et participations dont 171 188,63 € de subvention d'équilibre versée par le budget principal de la commune.

<i>Fonctionnement</i>	<i>Recettes</i>	<i>BUDGET 2023</i>	<i>BUDGET 2023</i>	<i>BUDGET 2024</i>
ARTICLE	LIBELLÉ	BUDGET	RÉALISÉ	BUDGET
CHAPITRE 002	RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS	-	-	11 597,37
CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES	11 670,00	4 518,50	22 100,00
CHAPITRE 74	DOTATIONS & PARTICIPATIONS	205 687,00	205 732,00	193 588,63
CHAPITRE 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 250,00	63,31	-
Total Section	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	218 607,00	210 313,81	227 286,00

2) Les prévisions en investissement

Accusé de réception en préfecture
024-212403521-20240418-23-2024-BF
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024

Le budget d'investissement pour 2024 est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 29 267 €.

1.2 Dépenses

En dépenses il est prévu 29 267 € correspondant aux travaux de réfection des locaux du centre culturel suite à la tempête de grêle du 20 juin 2022. Les travaux étaient déjà engagés depuis 2023 mais le couvreur n'est pas encore intervenu.

<i>Investissement</i>	<i>Dépenses</i>	<i>BUDGET 2023</i>	<i>BUDGET 2023</i>	<i>BUDGET 2024</i>	<i>BUDGET 2024</i>	<i>BUDGET 2024</i>
ARTICLE	LIBELLÉ	BUDGET	RÉALISÉ	RAR N-1	PRÉVISION N	BUDGET
CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	41 594,00	-	27 546,00	1 721,00	29 267,00
<i>Total Section</i>	<i>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</i>	41 594,00	-	27 546,00	1 721,00	29 267,00

2.1 Recettes

Les recettes prévisionnelles sont composées de l'affectation du résultat N-1 et des opérations d'ordre de transfert de section à section.

<i>Investissement</i>	<i>Recettes</i>	<i>BUDGET 2023</i>	<i>BUDGET 2023</i>	<i>BUDGET 2024</i>
ARTICLE	LIBELLÉ	BUDGET	RÉALISÉ	BUDGET
CHAPITRE 001	RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS	3 856,39	-	26 740,66
CHAPITRE 021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	13 255,00	-	-
CHAPITRE 040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 442,00	1 442,00	1 721,00
CHAPITRE 10	DOTATIONS	21 442,09	21 442,27	805,34
CHAPITRE 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 598,52	-	-
<i>Total Section</i>	<i>RECETTES D'INVESTISSEMENT</i>	41 594,00	22 884,27	29 267,00

C. BP du budget annexe Cinéma 2024

Accusé de réception en préfecture
024-212403521-20240418-23-2024-BF
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024

1) Les prévisions en fonctionnement

Le budget de fonctionnement pour 2024 est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 274 121,13 €.

1.2 Dépenses

En dépenses il est prévu :

- 120 651 € de charges à caractère général (électricité, téléphone, internet, abonnements, location de films, achat de confiserie, etc...).
- 110 000 € de charges de personnel.
- Les autres écritures sont des écritures d'ordre ou de transfert de section à section.

<i>Fonctionnement</i>	<i>Dépenses</i>	<i>BUDGET 2023</i>	<i>BUDGET 2023</i>	<i>BUDGET 2024</i>
ARTICLE	LIBELLÉ	BUDGET	RÉALISÉ	BUDGET
CHAPITRE 002	RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS	-	-	-
CHAPITRE 011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	111 693,00	102 269,51	119 851,00
CHAPITRE 012	CHARGES DE PERSONNEL	100 130,00	100 092,71	110 000,00
CHAPITRE 022	DÉPENSES IMPRÉVUES	-	-	-
CHAPITRE 023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	77 978,00	-	37 474,13
CHAPITRE 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 189,00	3 189,00	6 796,00
CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00	-	-
CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIÈRES	-	-	-
CHAPITRE 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	0,42	-
Total Section	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	293 000,00	205 551,64	274 121,13

2.1 Recettes

En recettes il est prévu :

- 116 800 € correspondant aux recettes des entrées
- 154 017,13 € de dotations et participations dont 135 897 € de subvention d'équilibre versée par le budget principal de la commune.

<i>Fonctionnement</i>	<i>Recettes</i>	<i>BUDGET 2023</i>	<i>BUDGET 2023</i>	<i>BUDGET 2024</i>
ARTICLE	LIBELLÉ	BUDGET	RÉALISÉ	BUDGET
CHAPITRE 002	RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS	-	-	-
CHAPITRE 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 304,00	3 304,00	3 304,00
CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES	108 300,00	102 306,21	116 800,00
CHAPITRE 74	DOTATIONS & PARTICIPATIONS	155 311,41	151 382,41	154 017,13
CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	150,00	31,50	-
CHAPITRE 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	25 934,59	-	-
Total Section	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	293 000,00	257 024,12	274 121,13

2) Les prévisions en investissement

Le budget d'investissement pour 2024 est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 94 942,61 €

Accusé de réception en préfecture
024-212403521-20240418-23-2024-BF
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024

2.1 Dépenses

En dépenses il est prévu 41 081,73 € correspondant au reste de factures à payer suite aux travaux de reconstruction dans le cadre de la tempête et à la prévision du remplacement de la chaudière.

<i>Investissement</i>	<i>Dépenses</i>	<i>BUDGET 2023</i>	<i>BUDGET 2023</i>	<i>BUDGET 2024</i>	<i>BUDGET 2024</i>	<i>BUDGET 2024</i>
ARTICLE	LIBELLÉ	BUDGET	RÉALISÉ	RAR N-1	PRÉVISION N	BUDGET
CHAPITRE 001	RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS	16 867,46	-	-	50 556,88	50 556,88
CHAPITRE 040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 304,00	3 304,00	-	3 304,00	3 304,00
CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	-	-	-	-	-
CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	-	-
CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	147 491,54	105 850,84	7 793,70	33 288,03	41 881,73
Total Section	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	167 663,00	109 154,84	7 793,70	87 148,91	95 742,61

2.2 Recettes

Les recettes prévisionnelles sont composées de l'affectation du résultat de fonctionnement N-1, à des opérations d'ordre et de transfert de section à section.

<i>Investissement</i>	<i>Recettes</i>	<i>BUDGET 2023</i>	<i>BUDGET 2023</i>	<i>BUDGET 2024</i>	<i>BUDGET 2024</i>	<i>BUDGET 2024</i>
ARTICLE	LIBELLÉ	BUDGET	RÉALISÉ	RAR N-1	PRÉVISION N	BUDGET
CHAPITRE 001	RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS	-	-	-	-	-
CHAPITRE 021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	77 978,00	-	-	38 634,13	37 474,13
CHAPITRE 040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 189,00	3 189,00	-	6 796,00	6 796,00
CHAPITRE 10	DOTATIONS	72 276,42	72 276,42	-	51 472,48	51 472,48
CHAPITRE 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	14 219,58	-	-	-	-
Total Section	RECETTES D'INVESTISSEMENT	167 663,00	75 465,42	-	96 902,61	95 742,61

D. BP du budget annexe Eau et Assainissement 2024

Accusé de réception en préfecture
024-212403521-20240418-23-2024-BF
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024

1) Les prévisions en fonctionnement

Le budget de fonctionnement (exploitation) pour 2024 est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 537 852,98 €.

1.1 Dépenses

En dépenses il est prévu :

- 11 132,98 € de charges à caractère général (petits travaux d'entretien, remboursement de frais de gestion au budget principal, contrats de prestation de service et honoraires).
- 8 000 € de charges de personnel par remboursement au budget principal de la commune.
- 81 000 € de charges financières correspondant aux intérêts de la dette.

<i>Exploitation</i>	<i>Dépenses</i>	<i>BUDGET 2023</i>	<i>BUDGET 2023</i>	<i>BUDGET 2024</i>
ARTICLE	LIBELLÉ	BUDGET	RÉALISÉ	PREVISIONS
CHAPITRE 002	RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS	-	-	-
CHAPITRE 011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	10 895,00	6 974,80	11 132,98
CHAPITRE 012	CHARGES DE PERSONNEL	18 000,00	6 060,91	8 000,00
CHAPITRE 022	DÉPENSES IMPRÉVUES	-	-	-
CHAPITRE 023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	199 174,43	-	235 079,00
CHAPITRE 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	147 653,53	147 653,53	202 631,00
CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00	0,21	10,00
CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIÈRES	70 660,04	69 957,55	81 000,00
CHAPITRE 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-	-
Total Section	DÉPENSES D'EXPLOITATION	446 393,00	230 647,00	537 852,98

1.2 Recettes

En recettes il est prévu :

- 231 000 € des redevances du service payées par les usagers.
- 3 500 € de loyer pour un logement à la station de pompage.
- 11 500 € de produits financiers qui correspondent à des remboursements de la part du SMDE24 (AEP : eau potable).

<i>Exploitation</i>	<i>Recettes</i>			
ARTICLE	LIBELLÉ	PRÉVISION	RÉALISÉ	PREVISIONS
CHAPITRE 002	RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS	40 707,00	-	181 902,98
CHAPITRE 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	110 000,00	109 940,94	110 000,00
CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES	243 735,00	215 622,93	231 000,00
CHAPITRE 74	DOTATIONS & PARTICIPATIONS	37 351,00	31 351,00	-
CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 440,00	3 424,50	3 450,00
CHAPITRE 76	PRODUITS FINANCIERS	11 160,00	11 503,61	11 500,00
CHAPITRE 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	-
Total Section	RECETTES D'EXPLOITATION	446 393,00	371 842,98	537 852,98

2) Les prévisions en investissement

Accusé de réception en préfecture
024-212403521-20240418-23-2024-BF
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de dépôt en préfecture : 18/04/2024

Le budget d'investissement pour 2024 est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 738 511,07 €.

2.1 Dépenses

En dépenses il est prévu :

- Le remboursement du capital de la dette pour 223 668 €
- Plusieurs opérations d'investissement, l'opération 341 de mise en conformité des réseaux, opération 310 comportant divers travaux dont le déplacement des réseaux dans le cadre du projet d'imagerie médicale, le chapitre 21 avec divers petits travaux comme la fresque sur le château d'eau.
- Le chapitre 23 est crédité pour l'équilibre de la section et permettre d'avoir une marge d'adaptation.

Investissement	Dépenses	BUDGET 2023	BUDGET 2023	BUDGET 2024	BUDGET 2024	BUDGET 2024
ARTICLE	LIBELLÉ	BUDGET	RÉALISÉ	RAR N-1	PRÉVISION N	BUDGET
CHAPITRE 001	Résultat antérieur reporté	58 070,33	-	-	-	-
CHAPITRE 040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	110 000,00	109 940,94	-	110 000,00	110 000,00
CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	224 568,00	222 570,34	-	223 668,00	223 668,00
CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-	-	29 688,85	29 688,85
CHAPITRE 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-	-	-	29 000,00	29 000,00
OPERATION 310	OPERATION 310 - divers travaux asst	161 420,68	152 076,90	7 519,00	102 000,00	109 519,00
OPERATION 341	OPERATION 341 - programme 2021-2023	432 900,99	87 094,37	16 277,22	220 378,00	236 655,22
Total Section	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	986 960,00	571 682,55	23 796,22	714 734,85	738 511,07

2.2 Recettes

En recette, une grande part des inscriptions correspondent à des écritures d'ordre et de transferts entre sections, pour le reste :

- Il est prévu au chapitre 27 : 51 700 € correspondant au remboursement de la part AEP (adduction en eau potable) de la dette par le SMDE24 (Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne).
- Il est prévu dans l'opération 341 : 193 179 € de subventions (DSIL et Agence de l'eau).

Investissement	Recettes	BUDGET 2023	BUDGET 2023	BUDGET 2024
ARTICLE	LIBELLÉ	BUDGET	RÉALISÉ	BUDGET
CHAPITRE 001	RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS	-	-	55 922,07
CHAPITRE 021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	199 174,43	-	235 079,00
CHAPITRE 040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	147 653,53	147 653,53	202 631,00
CHAPITRE 10	DOTATIONS	296 646,46	296 646,46	-
CHAPITRE 27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	51 700,00	51 737,96	51 700,00
OPERATION 310	OPERATION 310 - divers travaux asst	120 524,04	-	-
OPERATION 341	OPERATION 341 - programme 2021-2023	171 261,54	189 637,00	193 179,00
Total Section	RECETTES D'INVESTISSEMENT	986 960,00	685 674,95	738 511,07

E. BP du budget annexe Abattoir 2024

1) Les prévisions en fonctionnement

Accusé de réception en préfecture
024-212403521-20240418-23-2024-BF
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024

Le budget de fonctionnement (exploitation) pour 2024 est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 130 136,81 €.

1.1 Dépenses

En dépenses il est prévu :

- 16 930 € de charges à caractère général (paiement de la taxe foncière, assurance, honoraires d'études, d'avocat ou de géomètre si nécessaire...).
- 17 600 € de charges de gestion courante correspondant au protocole transactionnel par lequel la commune doit rembourser quoi des dettes négociées dans le cadre de la liquidation de la société d'abattoir.
- 13 515 € de charges financières correspondant aux intérêts de la dette.

Exploitation	Dépenses	BUDGET 2023	BUDGET 2023	BUDGET 2024
ARTICLE	LIBELLÉ	BUDGET	RÉALISÉ	BUDGET
CHAPITRE 002	RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS	-	-	11 785,81
CHAPITRE 011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	16 930,00	11 954,48	16 930,00
CHAPITRE 012	CHARGES DE PERSONNEL	506,00	-	600,00
CHAPITRE 022	DÉPENSES IMPRÉVUES	-	-	-
CHAPITRE 023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	204 438,95	-	-
CHAPITRE 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	78 414,73	78 414,73	69 706,00
CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	17 604,32	17 594,32	17 600,00
CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIÈRES	15 990,00	14 501,06	13 515,00
CHAPITRE 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-	-
Total Section	DÉPENSES D'EXPLOITATION	333 884,00	122 464,59	130 136,81

1.2 Recettes

En recettes il est prévu 112 556,81 € de subvention d'équilibre versée par le budget principal de la commune.

Exploitation	Recettes	BUDGET 2023	BUDGET 2023	BUDGET 2024
ARTICLE	LIBELLÉ	BUDGET	RÉALISÉ	BUDGET
CHAPITRE 002	RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS	327,74	-	-
CHAPITRE 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	17 580,00	17 562,78	17 580,00
CHAPITRE 74	DOTATIONS & PARTICIPATIONS	83 991,26	83 991,26	112 556,81
CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-	-	-
CHAPITRE 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	223 188,00	-	-
CHAPITRE 78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PR	8 797,00	8 797,00	-
Total Section	RECETTES D'EXPLOITATION	333 884,00	110 351,04	130 136,81

2) Les prévisions en investissement

Le budget d'investissement pour 2024 est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 90 010,50 €

Accuse de réception en préfecture
024-212403521-20240418-23-2024-BF
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024

2.1 Dépenses

En dépenses il est prévu le remboursement du capital de la dette pour 45 000 €, et 27 430 € de travaux d'investissement crédité pour l'équilibre de la section et pour permettre d'avoir une marge d'adaptation.

<i>Investissement</i>	<i>Dépenses</i>	<i>BUDGET 2023</i>	<i>BUDGET 2023</i>	<i>BUDGET 2024</i>
ARTICLE	LIBELLÉ	BUDGET	RÉALISÉ	BUDGET
CHAPITRE 001	RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS	66 302,97	-	-
CHAPITRE 040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	17 580,00	17 562,78	17 580,00
CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	42 087,71	40 547,45	45 000,00
CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	265 700,00	-	27 430,50
Total Section	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	391 670,68	58 110,23	90 010,50

2.2 Recettes

En recette, les seules inscriptions correspondent :

- A des opérations d'ordre : 69 706 € d'amortissement légal de l'équipement permettant de provisionner les crédits nécessaires à la réfection du bien à terme.
- Au report du résultat N-1 pour 20 304,50 €.

<i>Investissement</i>	<i>Recettes</i>	<i>BUDGET 2023</i>	<i>BUDGET 2023</i>	<i>BUDGET 2024</i>
ARTICLE	LIBELLÉ	BUDGET	RÉALISÉ	BUDGET
CHAPITRE 001	RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS	-	-	20 304,50
CHAPITRE 021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	204 438,95	-	-
CHAPITRE 040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	78 414,73	78 414,73	69 706,00
CHAPITRE 10	DOTATIONS	66 302,97	66 302,97	-
CHAPITRE 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	42 514,03	-	-
Total Section	RECETTES D'INVESTISSEMENT	770 803,28	144 717,70	90 010,50

F. BP du budget annexe Camping 2024

Accusé de réception en préfecture
024-212403521-20240418-23-2024-BF
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024

1) Les prévisions en fonctionnement

Le budget de fonctionnement (exploitation) pour 2024 est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 14 943,62 €.

1.1 Dépenses

En dépenses il est prévu le paiement du loyer au propriétaire d'une partie du terrain du camping, et le remboursement au budget principal pour les frais de gestion de la délégation de service public du camping. Les autres prévisions sont des écritures d'ordre (écritures comptables).

<i>Exploitation</i>	<i>Dépenses</i>	<i>BUDGET 2023</i>	<i>BUDGET 2023</i>	<i>BUDGET 2024</i>
ARTICLE	LIBELLÉ	BUDGET	RÉALISÉ	PRÉVISION
CHAPITRE 002	RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS	-	-	-
CHAPITRE 011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	4 143,00	3 755,24	3 876,00
CHAPITRE 012	CHARGES DE PERSONNEL	1 320,00	-	1 320,00
CHAPITRE 022	DÉPENSES IMPRÉVUES	-	-	-
CHAPITRE 023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 450,00	-	9 360,62
CHAPITRE 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	387,00	387,00	387,00
Total Section	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	14 300,00	4 142,24	14 943,62

1.2 Recettes

En recettes il est prévu la perception de la redevance du délégataire, le remboursement de la taxe foncière par le délégataire et la location de la base canoé. Les autres prévisions sont des écritures d'ordre.

<i>Exploitation</i>	<i>Recettes</i>	<i>BUDGET 2023</i>	<i>BUDGET 2023</i>	<i>BUDGET 2024</i>
ARTICLE	LIBELLÉ	PRÉVISION	RÉALISÉ	PRÉVISION
CHAPITRE 002	RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS	9 290,34	-	10 028,62
CHAPITRE 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	140,00	140,00	140,00
CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES	820,00	568,00	600,00
CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 049,66	4 172,52	4 175,00
CHAPITRE 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	-
Total Section	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 300,00	4 880,52	14 943,62

2) Les prévisions en investissement

Le budget d'investissement pour 2024 est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 17 471,72 €.

Accusé de réception en préfecture
024-212403521-20240418-23-2024-BF
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024

2.1 Dépenses

En dépenses, exceptionnellement, il est prévu une réfection de voirie à la suite des inondations de 2021.

⇒ Coût des travaux 17 331,62 HT.

<i>Investissement</i>	<i>Dépenses</i>	<i>BUDGET 2023</i>	<i>BUDGET 2023</i>	<i>BUDGET 2024</i>
ARTICLE	LIBELLÉ	BUDGET	RÉALISÉ	BUDGET
CHAPITRE 001	Résultat antérieur reporté	-	-	-
CHAPITRE 040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	140,00	140,00	140,00
CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS EN COURS	31 620,00	-	17 331,62
Total Section	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	31 760,00	140,00	17 471,62

2.2 Recettes

En recette, il est prévu de financer les travaux par l'excédent d'exploitation transféré en investissement et par la subvention de 40% sur le coût HT des travaux : DSEC 2021 attribuée par l'été pour participer à des travaux suite à des sinistres sur des biens non assurables comme les voiries.

<i>Investissement</i>	<i>Recettes</i>	<i>BUDGET 2023</i>	<i>BUDGET 2023</i>	<i>BUDGET 2024</i>
ARTICLE	LIBELLÉ	BUDGET	RÉALISÉ	BUDGET
CHAPITRE 001	RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS	545,00	-	792,00
CHAPITRE 021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	8 450,00	-	9 360,62
CHAPITRE 040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	387,00	387,00	387,00
CHAPITRE 10	DOTATIONS	-	-	-
CHAPITRE 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	12 646,65	-	6 932,00
CHAPITRE 16	EMPRUNTS	9 731,35	-	-
Total Section	RECETTES D'INVESTISSEMENT	31 760,00	387,00	17 471,62